



15e JIML
de Reims

Valise pédagogique



Tout pour faciliter
votre installation
en libéral



ANNUMEDIC'



ANNUMEDIC'



500.000
PROFESSIONNELS

L'accès à l'annuaire est réservé aux professionnels de santé, hospitaliers ou libéraux.



MISE À JOUR
PAR LE MÉDECIN

Le professionnel complète les données issues de l'annuaire santé en indiquant ses préférences de contact.



INTÈGRE LES
COMPÉTENCES

Le professionnel peut préciser ses domaines d'expertise, pour faciliter l'identification des ressources.

annumedic'

contact@annumedic.fr



L'ANNUAIRE ANNUMEDIC'

Annumedic' est LE SEUL annuaire entièrement à la main des professionnels. Il leur permet d'indiquer eux-mêmes comment les contacter et de préciser leurs domaines d'expertise. L'objectif est de faciliter l'identification des ressources entre professionnels de santé, qu'ils soient libéraux ou hospitaliers.

UN OUTIL POUR LA TÉLÉ-EXPERTISE

Annumedic' propose une prise en main simplifiée, et offre la possibilité aux professionnels d'effectuer une **recherche** par **profession**, par **mot-clef** ou par **secteur géographique**.



Coordonnées

Les coordonnées saisies par le médecin sont accessibles uniquement aux professionnels de santé, identifiés via ProSantéConnect.



Outils utilisés

Le médecin peut indiquer les outils qu'il utilise et les modalités de contact qu'il préfère.



Expertise

En indiquant ses domaines d'expertise, le médecin permet à ses confrères de l'identifier comme ressource.



www.annumedic.fr

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST

GUIDE DES AIDES À L'INSTALLATION DES MÉDECINS



Guide des aides
à l'installation
des médecins

2024

LES AIDES SELON LES ZONES D'EXERCICE

1 POUR LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP)

Zones sous-dotées ou sous-denses caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins ou des difficultés d'accès aux soins

● Les aides conventionnelles de l'Assurance Maladie

Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM).....	p.4
Le contrat de stabilisation et coordination des médecins (COSCOM)	p.5
Le contrat de transition (COTRAM)	p.5

● Les aides financières de l'Etat

Le contrat d'engagement de service public (CESP).....	p.10
Le contrat de début d'exercice (CDE) médecin remplaçant	p.11

● Les exonérations fiscales et sociales

Exonérations d'impôts sur le revenu pour l'activité de permanence des soins ambulatoires	p.12
Exonérations d'impôts sur les sociétés ou sur les revenus	p.12
Exonérations de cotisations foncières des entreprises (CFE)	p.12
Exonérations de cotisations patronales	p.12

2 POUR LES ZONES D'ACTION COMPLÉMENTAIRE (ZAC)

Zones sous-denses caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins, des difficultés d'accès aux soins ou zones de vigilance

● Les aides conventionnelles de l'Assurance Maladie

Le contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM).....	p.6
---	-----

● Les aides financières de l'ARS Grand Est

L'aide spécifique à l'installation (ASI)	p.7
--	-----

◆ Les aides financières de l'Etat

Le contrat d'engagement de service public (CESP).....	p.10
Le contrat de début d'exercice (CDE) médecin remplaçant	p.11

3 POUR LES ZONES HORS VIVIER

Zones caractérisées par une offre de soins considérée comme satisfaisante

◆ Les aides conventionnelles de l'Assurance Maladie

Le contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM)	p.6
--	-----

◆ Les aides financières de l'ARS Grand Est

L'aide au développement de l'exercice coordonné (ADEC).....	p.8
---	-----

⊕ POUR EN SAVOIR PLUS

- La cartographie des différentes zones d'exercice ainsi que la liste des communes par zones est disponible sur le **Portail d'Accompagnement aux Professionnels de Santé (PAPS)** www.grand-est.paps.sante.fr > Je suis médecin > Je m'informe sur l'installation et les démarches > Accéder aux services dédiés > Où m'installer ?

LES AIDES CONVENTIONNELLES DE L'ASSURANCE MALADIE

1 LE CONTRAT D'AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS (CAIM)

Pour qui ?

- Les médecins de secteur 1 ou adhérents Optam/Optam-Co (dispositifs de maîtrise des dépassements), installés en zone sous-dotée (ZIP) depuis moins d'un an
- Les médecins qui s'installent en zone sous-dotée (ZIP)

Quel objectif ?

Ce contrat vise à favoriser l'installation de médecins dans les zones sous-dotées et aide à financer les investissements nécessaires à cette installation (locaux, équipements, charges diverses...).

Sous quelles conditions ?

- Contrat de 5 ans, non renouvelable
- Engagement à exercer une activité libérale partielle (a minima 2,5 jours par semaine) ou à temps plein en zone sous dotée
- Engagement (ou s'engager dans un délai de 2 ans) à exercer en groupe ou en communauté professionnelle territoriale de sante (CPTS) ou en équipe de soins primaires (ESP)
- Engagement à participer au dispositif de permanence des soins ambulatoires sur le territoire

Quels sont les avantages ?

- Aide forfaitaire de 50 000€ si au moins 4 jours d'exercice libéral par semaine, versée en deux fois
- Application y compris en cas d'activité libérale partielle en zone sous-dotée :
 - 43 750€ si 3,5 jours d'exercice libéral par semaine
 - 37 500€ si 3 jours d'exercice libéral par semaine
 - 31 250€ si 2,5 jours d'exercice libéral par semaine
- Majoration de 2 500€ versée en deux fois pour exercice partiel dans un hôpital de proximité

2 LE CONTRAT DE STABILISATION ET COORDINATION DES MÉDECINS (COSCOM)

Pour qui ? et à quelle condition ?

- Les médecins conventionnés déjà installés en zone sous-dotée (ZIP) et impliqués dans une démarche d'exercice coordonné

Quel objectif ?

Ce contrat a pour objet de soutenir l'activité des médecins lorsqu'ils sont installés en zone sous-dotée et qu'ils exercent en groupe, en communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou en équipe de soins primaires (ESP).

Quels sont les avantages ?

- 5 000€/an pour un contrat de 3 ans, renouvelable tacitement
- Exercice partiel dans un hôpital de proximité (+ 1 250 € /an) *
- Accueil d'un étudiant stagiaire interne ou externe (+ 300€/mois, soit + 50 % par rapport à l'indemnité habituelle)

3 LE CONTRAT DE TRANSITION (COTRAM)

Pour qui ? et à quelle condition ?

- Les médecins conventionnés âgés de 60 ans et plus, installés en zone sous-dotée (ZIP), accueillant au sein de leur cabinet, un médecin âgé de moins de 50 ans exerçant en libéral conventionné
- Contrat de 3 ans pour la préparation d'une cessation d'activité (renouvelable une fois)
- Engagement à accompagner un confrère de moins de 50 ans à s'installer en libéral dans votre cabinet

Quel objectif ?

Lorsqu'un médecin est en fin d'activité professionnelle dans une zone sous-dotée, ce contrat lui permet d'accueillir un médecin et de l'accompagner dans la reprise de son cabinet, en qualité d'associé ou de collaborateur.

Quel est l'avantage ?

- Valorisation de +10 % des honoraires conventionnés (plafonné à 20 000€/an, soit 15 000€/an en moyenne)

4 LE CONTRAT DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE MÉDECIN (CSTM)

Pour qui ?

- Les médecins conventionnés installés aussi bien en ZAC ou en zone hors vivier

Quel objectif ?

Inciter les médecins des zones mieux dotées à venir compléter l'activité de leurs confrères qui bénéficient d'un dispositif dédié.

Sous quelles conditions ?

- Contrat de 3 ans, renouvelable tacitement
- Consacrer au moins 10 jours minimum / an au soutien des zones sous-dotées

Quels sont les avantages ?

- + 25 % sur les honoraires conventionnés liés à l'activité sur la zone (plafonné à 50 000€/an)
- Prise en charge des frais liés aux déplacements dans ces zones

+ POUR EN SAVOIR PLUS

Assurance Maladie

- www.ameli.fr > professionnels de santé > médecin > votre exercice libéral > la vie du cabinet > aides financières > aide à l'installation ou à la pratique du médecin en zone sous-dotée

i CONTACT

ASSURANCE MALADIE

- Service des relations avec les professionnels de santé de la CPAM du lieu d'exercice
- www.ameli.fr > Professionnels de santé > Médecins > Contacts

LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ARS GRAND EST

1 L'AIDE SPÉCIFIQUE À L'INSTALLATION (ASI)

Pour qui ?

- Les médecins spécialistes en médecine générale, libéraux, s'installant ou installés depuis moins d'1 an, à l'exception des médecins adjoints, assistants, remplaçants exclusifs, collaborateurs (salariés ou libéraux conventionnés)

Quel objectif ?

Ce dispositif a vocation à favoriser l'installation des médecins généralistes en les aidant notamment à faire face aux frais d'investissement générés par le début de l'activité libérale et à développer l'exercice en mode coordonné dans les zones d'action complémentaire (ZAC).

Sous quelles conditions et quels engagements du bénéficiaire ?

- Application du zonage médical en vigueur à la date du dépôt du dossier
- S'installer en exercice libéral pour une durée minimale de 5 ans, dans une zone d'action complémentaire (ZAC)
- Exercer une activité libérale conventionnée dans le secteur à honoraires opposables
- S'engager à proposer aux patients du territoire une offre de soins partielle (a minima 2,5 jours par semaine) ou à temps plein (au moins 4 jours par semaine) au titre de l'activité libérale dans la zone
- S'engager à participer activement à la mise en œuvre du projet de santé d'une structure d'exercice coordonné (formalisé via un projet de santé déposé à l'ARS datant de moins de 5 ans au moment de la demande ou au plus tard au terme du contrat (soit 5 ans)
- S'engager à participer activement au dispositif de permanence des soins ambulatoires

Quel est l'avantage ?

- Aide forfaitaire versée en 2 fois 50 % à la demande et 50 % 1 an plus tard :
 - 50 000€ si au moins 4 jours d'exercice libéral par semaine
 - 43 750€ si 3,5 jours d'exercice libéral par semaine
 - 37 500€ si 3 jours d'exercice libéral par semaine
 - 31 250€ si 2,5 jours d'exercice libéral par semaine

2 L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ (ADEC)

Pour qui ?

- Les médecins spécialistes en médecine générale, libéraux, s'installant ou installés depuis moins d'1 an, à l'exception des médecins adjoints, assistants, remplaçants exclusifs, collaborateurs (salariés ou libéraux conventionnés)

Quel objectif ?

Ce dispositif a vocation à favoriser l'installation des médecins généralistes en les aidant notamment à faire face aux frais d'investissement générés par le début de l'activité libérale et à développer l'exercice en mode coordonné dans les **zones hors vivier**. Il permet également de renforcer l'accès aux soins dans les zones d'action complémentaire et les zones d'intervention prioritaire.

Sous quelles conditions et quels engagements du bénéficiaire ?

- Application du zonage médical en vigueur à la date du dépôt du dossier
- S'installer en exercice libéral, pour une durée minimale de 5 ans, dans une zone hors vivier
- Exercer une activité libérale conventionnée dans le secteur à honoraires opposable
- S'engager à réaliser une partie de son activité libérale, de remplacement ou salariée en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire (10 jours/an minimum)
- S'engager à proposer aux patients du territoire une offre de soins d'au moins 8 demi-journées par semaine au titre de l'activité libérale dans la zone
- S'engager à participer activement à la mise en œuvre du projet de santé d'une structure d'exercice coordonné (formalisé via un projet de santé déposé à l'ARS datant de moins de 5 ans) au moment de la demande ou au plus tard au terme du contrat (soit 5 ans)
- S'engager à participer activement au dispositif de permanence des soins ambulatoires

Quel est l'avantage ?

- Aide forfaitaire de 25 000€ versée en deux fois (12 500€ à la demande et 12 500€ un an plus tard)

LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

1 LE CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC (CESP)

Pour qui ?

- Les étudiants en médecine, dès leur 4^{ème} année
- Les internes de médecine

Quel objectif ?

Ce dispositif a vocation à inciter les étudiants en médecine à s'installer en zone sous-dense (ZIP ou ZAC). Il ouvre droit à une allocation mensuelle brute d'un montant de 1 200€ pendant les études. En contrepartie, les bénéficiaires de l'allocation s'engagent à exercer leurs futures fonctions dans des lieux où l'offre de soins est insuffisante. La durée de l'engagement est égale à celle du versement de l'allocation et est, au minimum de 2 ans.

Quels sont les avantages ?

- Une dimension sociale par l'aide au financement des études
- Une dimension citoyenne pour développer l'attractivité de l'exercice de la médecine dans des territoires où la densité médicale est faible
- Un suivi personnalisé tout au long des études
- Un accompagnement pour faciliter les démarches d'installation

+ POUR EN SAVOIR PLUS

Portail d'Accompagnement aux Professionnels de Santé (PAPS)

- www.grand-est.paps.sante.fr > Je suis médecin > Je m'informe sur les aides individuelles > Accéder aux services dédiés > Aux étudiants > Une bourse d'étude : le CESP

Ministère des Solidarités et de la Santé

- solidarites-sante.gouv.fr > Professionnels > Se former, s'installer, exercer > Le contrat d'engagement de service public - CESP

i CONTACT ARS

- Aline HUSTACHE
- Tél : 03.88.76.76.89.
- ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr

2 LE CONTRAT DE DEBUT D'EXERCICE (CDE) REMPLACANT

Pour qui ?

- Les médecins remplaçants « thésés » inscrits au tableau de l'ordre depuis moins d'1 an
- Les étudiants (en application de l'article L.4131-2 du CSP) pouvant fournir une licence de remplacement en cours de validité

Quel objectif ?

Ce dispositif a vocation à favoriser l'exercice de remplacement des jeunes médecins dans les territoires en zone sous dense (ZIP ou ZAC). Contrat de 3 ans, non renouvelable, accorde un complément de rémunération trimestrielle liée à l'activité et à des avantages en terme de protection sociale. Ce contrat permet d'apporter aux médecins remplaçants une garantie de rémunération pour couvrir les périodes entre 2 remplacements, et ce, pendant la première année du contrat.

Sous quelles conditions ?

- S'engager à exercer a minima 29 journées par trimestre dont au moins 80% dans les zones en tension
- Exercer une activité libérale conventionnée dans le secteur à honoraires opposables (secteur 1 ou OPTAM)
- Justifier d'honoraires trimestriels minimaux

Quels sont les avantages ?

- Un complément de rémunération trimestrielle plafonnée pour garantir des revenus sur la première année
- Possibilité de remplacer dans plusieurs lieux situés au sein d'une même région
- Une garantie de versement d'un forfait en cas de congé maternité/paternité/adoption selon les modalités prévues à l'avenant 3 de la convention médicale
- Une garantie de versement d'un forfait en cas de congé maladie
Pour avoir accès à ces garanties, le remplaçant devra avoir signé son contrat au moins 3 mois avant l'arrêt et avoir perçu le revenu minimal au moins 1 fois

+ POUR EN SAVOIR PLUS

- **Portail d'Accompagnement aux Professionnels de Santé (PAPS)**
- www.grand-est.paps.sante.fr >Je suis médecin>
- Je m'informe sur les aides individuelles > Accéder aux services dédiés> A l'installation

i CONTACT ARS

- **Région Grand Est**
- Anne AUBRY
- Tél : 03.83.39.29.48.
- grandest@guichet-unique.sante.fr

Le contrat CDE médecin installé
n'est plus en vigueur depuis le
1^{er} janvier 2024

LES EXONÉRATIONS FISCALES ET SOCIALES

1 EXONÉRATIONS D'IMPÔTS SUR LE REVENU POUR L'ACTIVITÉ DE PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

Les médecins ou leurs remplaçants participant à la permanence des soins ambulatoires peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu, s'ils sont installés dans une zone sous-dotée.

Cette exonération de l'impôt sur le revenu concerne la rémunération perçue, au titre de la permanence des soins, à hauteur de 60 jours de permanence par an.

2 EXONÉRATIONS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS OU SUR LES REVENUS

En tant que professionnel libéral, vous pouvez bénéficier d'une exonération sur les bénéfices que vous réalisez si vous vous implantez ou reprenez une activité en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en zone franche urbaine (ZFU).

3 EXONÉRATIONS DE COTISATIONS FONCIÈRES DES ENTREPRISES (CFE)

Si votre cabinet se situe dans une zone franche urbaine (ZFU), en zone urbaine sensible (ZUS), en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants, vous pouvez bénéficier d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises de 2 à 5 ans.

4 EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES

Si vous avez pour projet d'embaucher un salarié et que votre cabinet se situe dans une zone de redynamisation urbaine (ZRU), en zone franche urbaine (ZFU) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), vous pouvez bénéficier d'une exonération d'une partie des cotisations patronales de Sécurité sociale pendant 12 mois.

+ POUR EN SAVOIR PLUS

Direction Générale des Finances Publiques
www.impots.gouv.fr > Professionnel

Bulletin Officiel des Finances Publiques
bofip.impots.gouv.fr

URSSAF
www.urssaf.fr > Votre urssaf

i CONTACT

**Directions Départementales
des Finances Publiques**



www.grand- est.paps.sante.fr

Toute l'information avant,
pendant et après votre
installation



Intuitif : naviguez selon votre profil « je me forme, je m'installe, j'exerce »



9 professions représentées : chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien, sage-femme

De nouveaux services : cartographies et chiffres clés, offres d'emploi...



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

MINI GUIDE : CABINET ECORESPONSABLE URPSML GRAND EST

L'écoresponsabilité en cabinet médical

MINI-GUIDE PRATIQUE



URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST



SOMMAIRE

◈ Introduction : un lieu en résonance	Page 1
◈ Une seule santé, l'impact en chiffres	Page 2
◈ Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) prérequis, s'organiser	Page 3
◈ Ecoresponsabilité en cabinet médical - pôles d'intervention	Page 4
◈ Déprescrire, et au milieu coulent nos rivières	Page 6
◈ Pollution, focus air intérieur / air extérieur	Page 7
◈ L'exposome. Et si c'était une maladie professionnelle ?	Page 8
◈ Ils témoignent	Page 10
◈ Formations & dispositifs d'appui	Page 12
◈ Ressources documentaires	Page 13

Un lieu en résonance



Le cabinet vert

Qu'il s'agisse de gestion des déchets, d'optimisation de la consommation d'énergie ou encore de prescription médicamenteuse, de nombreux axes peuvent être abordés afin de réduire l'impact environnemental et ainsi s'orienter vers un cabinet plus responsable.

L'objectif de ce mini-guide didactique est d'identifier ces actions pour informer et accompagner les médecins, professionnels de santé dans leur mise en œuvre.

“



Théâtre d'Epidaure

Pour approfondir la médecine, il faut d'abord considérer les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants.

Hippocrate

L'information de la patientèle

Les médecins, les professionnels de santé, à leur échelle, peuvent s'appuyer sur leur clinique quotidienne et devenir, au cas par cas, vecteurs de bonnes pratiques environnementales vers la population générale. C'est au cours de ce colloque singulier lors de la consultation, riche d'enseignements que le médecin se retrouve en prise directe avec les modes de vie, et les évolutions sociétales.

Il est à l'avant-poste pour observer, détecter les effets, de ce que l'on définit aujourd'hui par le concept **d'exposome**. Ce dernier "correspond à l'ensemble des expositions environnementales auxquelles vous êtes soumis tout au long de votre vie, via votre alimentation, l'air que vous respirez, les rayonnements qui vous bombardent, vos comportements, votre environnement sonore, psychoaffectif ou encore socioéconomique... Comme votre génome, il influence votre santé, et pas qu'un peu !" *source INSERM.



Aussi, parce que le professionnel de santé est un interlocuteur privilégié, il peut contribuer à l'évolution des mentalités, tout en luttant contre certaines maladies chroniques induites (obésité, diabète, cancers...). Le cas échéant, le médecin alerte et accompagne également lorsqu'il s'agira potentiellement d'une maladie professionnelle.

En bref, le médecin au cœur de la Cité, prend sa part.



Une seule santé

Culture G : l'anthropocène

Néologisme, construit à partir du grec ancien anthropos, « être humain » et kainos, « nouveau ».

L'Anthropocène peut être considéré comme l'époque de l'histoire de la Terre au cours de laquelle les activités humaines ont un impact significatif et global sur le système planétaire. La notion d'Anthropocène repose aussi sur l'irréversibilité : la trace des activités humaines est désormais inscrite dans l'histoire géologique et climatique de la planète, et les scientifiques du futur pourront la dater. *source Géoconfluence*

Apparition du terme : années 1990

Datation : années 1950 (débats scientifiques en cours) / début du 19^{ème} siècle

Définition contestée : l'idée que l'Humanité toute entière ait conduit à l'altération du système planétaire est rejetée par certains chercheurs, invoquant que 70 % des gaz à effet de serre sont produits par les pays les plus riches. Aussi, plus récemment, sont apparus les termes de "occidentalocène" ou "capitalocène".

L'impact, en chiffres

Pollution de l'air



Près de

40 000 décès

C'est l'impact de l'exposition chronique aux particules fines PM2.5 sur la mortalité en France hexagonale.

soit 7 %

de la mortalité totale.

source Santé Publique France 2021

Biodiversité et sécurité alimentaire



90 %

des espèces végétales à fleurs dépendent uniquement des insectes pollinisateurs pour leur reproduction. Ainsi, ils sont de véritables sentinelles de la santé des écosystèmes et du maintien de la biodiversité.

75 %

de la production mondiale de cultures alimentaires dépendent en partie de l'action des pollinisateurs.

source ANSES

Air intérieur



80 à 90 %

c'est le temps passé en moyenne dans les espaces clos au quotidien, et plus encore, pour les jeunes enfants, personnes âgées ou malades. Voilà pourquoi, l'air intérieur est un enjeu majeur de santé publique.

5 à 8 fois

plus pollué que l'air extérieur.

source CMEI France

Prérequis : s'organiser

Les politiques de changement doivent être incarnées et suivies au long cours pour rendre tangibles les améliorations d'une transition, ce qui est gratifiant. Aussi, nous vous proposons une forme de cahier d'actions simples.

L'argument souvent opposé est le manque de légitimité quant à la thématique en matière de santé environnementale. Tout d'abord, ce savoir s'acquiert en se formant. Par ailleurs, vous le constaterez vous-même, il est fort probable que vous appliquiez d'ores et déjà ces préceptes de bon sens. Vous ne les nommez pas, tout simplement, de la même manière !

Si vous exercez avec des collaborateurs, n'hésitez pas à déléguer et responsabiliser un ou plusieurs membres de votre équipe, en le(s) désignant référent(s), favorisant ainsi **l'appropriation de la démarche**.

- **Vous exercez seul(e) ?** Alors ce mini-guide est conçu pour vous, il sera votre feuille de route.
- **Cabinet de groupe ?** Impliquez l'équipe sans approche hiérarchique, le développement durable est vecteur de liens.



Concevoir une charte relative aux bonnes pratiques environnementales pourra être l'occasion de formaliser l'engagement de chacun.

N'oubliez pas !
Ce qui est évident pour l'un, ne l'est pas pour autrui. La pédagogie et l'assiduité seront vos meilleures alliées.



S comme social.

A plusieurs, nous sommes souvent plus intelligents.

Alors ensemble, on passe du « je » au « nous », créant ainsi une véritable dynamique d'équipe !

**1 DETERMINONS
LES BESOINS RESPECTIFS**

**2 ETABLISSEZ
UN CALENDRIER D' ACTIONS**

3 FAISONS UN BILAN
• MI-PAROURS
• ANNUEL

**4 PROMOUVONS LA
DEMARCHE EN L' AFFICHANT**

**5 SACHONS SALUER,
ENCOURAGER LES EFFORTS !**

Pôles d'intervention



1. ACHATS : j'économise la planète

Sourcer pour mieux consommer

Sélectionnez des produits avec une **éco-conception**, fabriqués en France, avec des labels de référence tels que : **Ecolabel**, **Ecocert**. Avec une centrale d'achats, gagnez du temps et ciblez les articles écoresponsables des catalogues. Ex. draps d'examens écoconçus ; papier recyclé etc.

L'**éco-soin** consiste aussi à limiter l'emploi de matériel à usage unique en choisissant

des sets ou kits mieux pensés avec moins de consommables.

Avec vos prestataires externalisés, indiquez vos besoins :

- **Bionettoyage** : produits détergents écolabellisés ;
- **Econettoyage** : privilégiez l'action mécanique et la température avec nettoyeur vapeur, autolaveuse sans produit.

2. NUMERIQUE : quand c'est gratuit, vous êtes le produit

Sobriété & Protection des données



- Optez pour des navigateurs vertueux, tels que lilo.org ou Ecosia.org. Le fruit de vos recherches sont reversés à des associations de votre choix ;
- Nettoyez vos boîtes emails régulièrement ;
- Eteignez les ordinateurs, les écrans : stop au matériel en veille ;
- Création de site Internet : ajoutez l'écoconception à votre cahier des charges.



3. ENERGIE : ce n'est pas Versailles ici !

Maîtrise de la consommation

- Projet de construction ou de réfection des locaux : rédigez un cahier des charges intégrant les matériaux écoresponsables, veillez à l'orientation optimale du bâtiment ;
- Chauffage / air conditionné : résolvez les ponts thermiques en isolant à bon escient ;
- Lumière : optez pour des leds, moins énergivores ;
- Installez par exemple un interrupteur général pour une coupure électrique avant le départ du cabinet ;
- Ciblez vos plages de chauffage avec des programmeurs ;
- Privilégiez vos multiprises avec bouton poussoir par poste de travail ;
- Vérifiez que votre abonnement n'est pas sur dimensionné ;
- Choisissez un opérateur d'électricité verte : tel Enercoop, coopérative locale et citoyenne.

4. FORMATION : être à la page !

Et préparez la relève générationnelle



Formez-vous : D.P.C., D.U., MOOC en santé environnementale, des formations au format souple se multiplient (voir page 8). Puis, à votre tour, sensibilisez vos internes en intégrant la santé environnementale !



5. PREVENTION : les fondamentaux

Auprès de votre patientèle, testez l'effet porte-monnaie ?

Alimentation saine : cuisiner est plus économique, meilleur pour ma santé plutôt que d'acheter des produits transformés, trop salés, trop sucrés. C'est la garantie de savoir exactement ce que l'on mange.

Pas à pas : prônez les déplacements doux du quotidien pour lutter contre la sédentarité, l'antidote au stress.

Illustrez le propos : sortir prendre l'air, en forêt, au parc : cela développe l'imaginaire, favorise la bonne fatigue pour une sérénité au coucher, l'alternative aux écrans qui sont source d'agitation et de conflits chez l'enfant.

"Marcher, c'est gratuit et c'est la santé !"

Pour des pathologies nécessitant une prise en charge professionnelle : pensez au dispositif Prescri'mouv !

6. MOBILITÉ : ça marche !

Je fais ce que je dis, dans la mesure du possible



- A pied, la consultation de moins d'un kilomètre ;
- Le bon sens : organiser ses tournées en voiture ;
- Co-voiturage pour des déplacements hors consultations avec ses confrères, consœurs.
Objectif : **limiter le mono-voiturage** ;
- Mobilité douce : impulsez l'installation d'arceaux pour un parking vélo à la fois pour la patientèle et vos collaborateurs.



7. DECHETS : ce n'est pas sorcier !

Mieux vaut tard que jamais

Professionnels de santé

DASRI : le contrat de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux est **une obligation légale**. Les prestataires agréés sont référencés sur les sites des ARS.

TRI SELECTIF : des déchets courants, achetez vos poubelles de tri, puis tracez la démarche régulièrement : dans le cabinet, en salle d'attente, espace collectif et cuisine. Basique, comme chez soi !

Patientèle

DASTRI : Prescrire la boîte aux patients en auto-traitement.

CYCLAMED : Affichez le message en salle d'attente pour que les patients rapportent les M.N.U. (médicaments non utilisés) en pharmacie.

8. ECONOMIE CIRCULAIRE : votre cabinet en 2de carrière

Je déplaque en grande classe



Tirer sa révérence en libéral implique également la question de votre équipement. Lors de la cession ou reprise de votre cabinet, pensez à l'opportunité de redonner une seconde vie à ce matériel en le cédant ou le revendant. Aussi, précisez-le dans votre future annonce. S'installer représente un coût, et la production de cet équipement a également une empreinte carbone. A votre tour, favorisez la réutilisation plutôt que l'option déchetterie.

Déprescrire : et au milieu coulent nos rivières

Dans un contexte de **dumping environnemental** qui consiste à **délocaliser la pollution de nos productions de médicaments** vers les pays où les normes environnementales sont bien moins contraignantes (Inde, Chine), ce qui se joue là-bas, en réalité se détermine ici.

“

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

Bea Johnson,
autrice de "Zéro déchet"

L'écotoxicologie

Outre l'empreinte carbone liée aux importations, **l'impossibilité de recycler des emballages complexes**, est aussi un paramètre à considérer. Enfin et non des moindres, **les effets éco-toxicologiques*** de la prise massive de produits pharmaceutiques (y compris vétérinaires) à l'échelle mondiale (parasitocides, antimycotiques, antibiotiques et (xéno)œstrogènes) polluent l'environnement. Les experts alertent sur cette **bioaccumulation de la toxicité en milieux naturels**, impactant la biodiversité, et par effet boomerang ... notre chaîne alimentaire.

*Article Dr Barbara ZUERCHER, Revue Médicale Suisse 2022
18 : 1471- 3 *Impact des médicaments sur l'environnement*

L'OMEDIT Grand Est

L'OMEDIT Grand Est (l'Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique) mène depuis 2022 une expérimentation sur la déprescription. Cette pratique, qui vise non plus à prescrire un médicament **mais à en retirer de l'ordonnance**, fait intervenir des composantes de différents ordres : psychologiques, sociologiques, comportementaux, médicaux, scientifiques...

L'approche holistique d'une prise en charge médicale (nutrition, kinésithérapie, ostéopathie, psychothérapie etc.) est un véritable levier d'actions pour un mieux vivre, au final multiscalair !

Les fondamentaux



Réduire



Réutiliser



Restituer



Refuser



Recycler





Focus pollution air intérieur / air extérieur

A domicile, au travail, nous sommes constamment exposés à ces produits qui semblent anodins, voire bénéfiques : détergents, bougies parfumées, désodorisants, diffuseurs d'huiles essentielles etc. Ils contiennent **des perturbateurs endocriniens** dont l'effet cocktail impacte notre santé à bas bruit. Ils peuvent être à l'origine d'allergies, de problèmes respiratoires (asthme) etc. Un recours à des produits naturels, de valeur sûre, dont la composition est transparente, comme le bicarbonate de soude, le vinaigre, seront pour les plus sensibles, une saine alternative.



- ▶ Ventilez quotidiennement vos espaces de vie, de travail, en limitant lors des pics de pollutions, en période d'épandages (pulvérisation des produits phytosanitaires, notamment les pesticides).

RECO SANTE : site web pour connaître dans sa commune

1. les **niveaux de pollution de l'air**
2. les **risques d'allergies aux pollens**
3. l'indice **UV**
4. le **risque de radon**, etc.



- ▶ Professionnels de santé : si vous faites appel à une agence de nettoyage, ou si vous êtes responsable de vos achats, appliquez les règles d'usage (voir page 4 : Pôle achats)



Pour faire sens, vos conseils seront plus audibles et mieux accueillis par votre patientèle avec une approche dite de "co-bénéfices" :



Ce que je fais est à la fois bénéfique pour ma santé & la planète.

Le saviez-vous ?

Dispositif C.M.E.I.

Les **Conseillers médicaux en environnement intérieur** (C.M.E.I.) réalisent des visites au domicile des patients, **sur prescription ou certificat médical**, en cas de suspicion de corrélation entre le logement et leur pathologie allergique et/ou respiratoire.

Périnatalité

- ▶ le site gouvernemental : 1000-premiers-jours.fr
 - ▶ l'application **1000 Bulles**
 - ▶ lesperturbateursendocriniens-mamaison.com
- ont été spécialement conçus pour documenter les parents, leur entourage afin d'accueillir au mieux les nourrissons dans un environnement adapté. Recommandez-les!

Eco-infirmiers

L'Institut de Formation en Santé Environnementale **IFSEN** propose une formation certifiante en présentiel à Paris ou en distanciel, d'une durée de neuf mois, à raison de trois jours par mois, qui intègre le concept d'**une seule santé** "One health".

Et si c'était une maladie professionnelle ?

Il est aujourd'hui établi que l'exposition régulière aux pesticides, produits phytosanitaires en milieu professionnel, est à l'origine de pathologies. En partenariat avec l'association **Phyto-Victimes**, dont la raison d'être est d'accompagner les victimes de pesticides dans le parcours de reconnaissance professionnelle, l'**URPS Médecins Libéraux Grand Est** a souhaité vous alerter sur le rôle crucial du médecin traitant.

Les travailleurs sont les sentinelles du risque toxicologique tant professionnel qu'environnemental, en tant que premiers, et souvent les plus touchés par des polluants, les mêmes dans les deux cas.
Dr Henri PEZERAT

Premier interlocuteur, le praticien est essentiel pour éviter toute perte de temps pour non identification des symptômes. Les médecins traitants participent au recensement des cas. Cette intervention majeure se joue en 2 phases clés.

1- LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Identification du patient via le cerfa n° 11138*06 CM-BIS

cerfa
n° 11138*06
CM-BIS

Le certificat médical initial : cocher initial

↳ implique uniquement un constat d'observations cliniques et n'a pas d'autre portée

2- APRÈS LA RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Maintien de l'état de santé du patient, initialement repéré

cerfa
n° 11138*06
CM-BIS

Le certificat médical de consolidation : cocher final conclusions : consolidation avec séquelles

Le terme consolidation indique un état de santé stable mais entraînant des lésions définitives.

↳ ne signifie pas "guérison" ne certifie pas le diagnostic d'une maladie

NB : En l'absence de certificat de consolidation, aucune indemnisation possible pour votre patient.

Exemples de métiers impactés

- Exploitants et salariés agricoles,
- Salariés du para-agricole : expérimentateur de produits phytos, salariés de coopérative, etc.
- Elimination des nuisibles (dératisation, démoustication, désinsectisation),
- Salariés du bois (bois exotiques traités avec des produits interdits en Europe, exposition aux produits de conservation du bois contenant des insecticides/fongicides),
- Agents de voirie, dont SNCF (désherbage des voies),
- Dockers (réception des denrées traitées),
- Fleuristes et grossistes du monde de la fleur (MIN).

La reconnaissance de maladie professionnelle relative aux pesticides ne concerne que les professionnels exposés aux produits phytosanitaires, non les riverains.





Confrères, consœurs, comprendre l'enjeu de ces certificats pour vos patients, peut faire la différence pour la complétude de leur démarche.

Rapprochez-vous de l'association Phyto-Victimes, au besoin, mais ne vous abstenes pas par peur de mal faire !

Parcours de la reconnaissance de maladie professionnelle



Public concerné

- Les professionnels exposés
- Les enfants exposés in utero via l'exposition professionnelle de leurs parents (troubles du neurodéveloppement, tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fentes labio-palatines)



Le médecin établit

1. Certificat médical initial
> Identification du patient



Le patient

contacte l'association Phyto-victimes, au besoin en présence de son médecin



Phyto-Victimes gère

de A à Z la partie administrative du parcours de la reconnaissance de maladie professionnelle



Le médecin établit

2. Certificat médical de consolidation
> Etat du patient identique au 1er repérage



Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP)

Instruit les demandes.
L'indemnisation commence le lendemain de la consolidation.

TABLEAU DES PATHOLOGIES OFFICIELLEMENT RECONNUES

- Maladie de Parkinson (depuis 2012)
- Hémopathies malignes - lymphome non hodgkinien, myélome multiple, leucémie lymphoïde chronique (depuis 2015)
- Cancer de la prostate (depuis 2021 pour le régime agricole, depuis 2022 pour le régime général)
- Autres pathologies pouvant être reconnues : BPCO, troubles cognitifs, cancer du poumon, de la vessie, autres maladies du sang, glioblastomes, etc.

PHYTO-
ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS
VICTIMES VICTIMES DES
PESTICIDES

www.phyto-victimes.fr
135 route de Bordeaux 16400 La Couronne
Tél : 06 74 78 88 27
servicevictimes@phyto-victimes.fr



Ils témoignent

et vous aiguillent...



Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

Sénèque



Une fois, on a eu un ado avec un retard mental, qui a mis la main, je ne sais comment, sur un sac de seringues, vraisemblablement d'origine médicale. Il s'est mis à courser ses frères et sœurs, enfants du quartier et les a piqués. Je me suis retrouvée à gérer le groupe d'enfants, malades comme des chiens, avec l'administration en urgence d'un traitement de prévention VIH !

Une autre fois, avec des amis, dans la rue, idem, on tombe sur un sac, bien rangé, laissé dans une poubelle tout venant. J'ai pris mes précautions et je les ai ramenées au cabinet pour les réintégrer dans mon circuit DASRI. Oui, il y a encore du travail à faire sur les DASRI, qui sont pourtant une obligation légale.

**Dr L - Médecin généraliste
Reims (Marne)**



Pour les visites à domicile, j'essaie d'en faire le maximum à pied, n'hésitant pas parfois à faire plusieurs kilomètres ... Et c'est finalement le temps imparti qui m'oblige à prendre la voiture car le temps est compté...

Aussi, j'essaie de grouper les visites sur une après-midi dédiée, en prenant le temps de tracer la boucle la plus courte pour réaliser toutes les visites. J'ai passé ma voiture essence à l'éthanol E85 avec un boîtier homologué, ce qui est en fait un circuit le plus court possible puisque l'E85 est produit à Bazancourt !

**Dr Miller - Médecin généraliste
Bazancourt (Marne)**



Lors de mes visites à domicile, il m'arrive encore bien souvent d'observer au chevet du patient en auto-traitement, les seringues de glycémie capillaire stockées dans une bouteille plastique vide. Cette dernière va généralement à la poubelle, non pas chez le pharmacien. Il faut rappeler aux patients leurs devoirs !

**Dr Vermeersch - Médecin généraliste
Avize (Marne)**



Ils témoignent

et passent à l'action !



J'ai fait installer un interrupteur général électrique. Ainsi, lorsque je quitte le cabinet, tous les équipements (non sensibles) sont coupés, plus d'oubli d'extinction de lumière, exit le mode veille des appareils !

**Dr Meyvaert - Médecin généraliste
Gerstheim (Bas-Rhin)**



Il faut se mobiliser pour mieux sourcer les achats en établissement. La règle de l'usage unique doit être repensée de façon écoresponsable. Nous sommes aussi malgré nous les pourvoyeurs du système. A titre d'exemple, une prothèse de genoux génère 14 kg de déchets non recyclables (essentiellement du plastique, emballage, mais aussi des fragments d'os).

**Dr Llagonne
Chirurgien orthopédiste & traumatologue
Epernay (Marne)**



Pour réduire l'usage unique d'articles courants, je demande aux parents d'apporter leur serviette lors de la consultation pédiatrique.

Pédiatre CPTS Mulhouse Agglo



En maison de santé, nous sommes beaucoup d'intervenants, et de professions différentes, mais nous avons à cœur d'inscrire la démarche écologique dans notre organisation, ce qui a été concrétisé dans la charte de la MSP. En pratique, nous avons réalisé une analyse de nos secteurs de dépense énergétique (électrique, transport, chauffage, gestion des déchets), puis avons réfléchi à quelques solutions pour diminuer notre impact environnemental :

Plus on explore, plus on trouve de pistes d'améliorations : le chemin est encore long pour nous, mais les échanges en équipe sont extrêmement stimulants.

Dr Schelcher- Médecin généraliste MSP de Fréland (Haut-Rhin)



- ◊ réorganisation des itinéraires de visite à domicile et regroupement sur le planning par secteurs géographiques,
- ◊ programmation d'une extinction automatique des ordinateurs après 21h, choix de produits d'entretiens labélisés éco-responsables,
- ◊ intégration des conseils ciblés en particulier vers les jeunes parents (favoriser la consommation de produits bios, sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, etc.).

Se former pour se légitimer

Quelques pistes de formations

🔗 D.U. Diplômes universitaires

Diplôme Inter Université Santé environnementale
Universités Poitiers- Bordeaux - 1 an formation mixte

Diplôme Inter Universitaire Santé - Environnement
Université Paris-Est Créteil - 78 heures au minimum

🔗 MOOCS Formations en ligne

Santé environnementale : intégrez la santé environnementale à votre pratique !
Université Bordeaux - 12 heures auto-rythmées, conçues avec les URPS de Nouvelle-Aquitaine

Santé planétaire pour les soins primaires soutenu par le CMG - 50 heures

La prévention des risques environnementaux chez la femme enceinte et l'enfant
PNS Plan numérique en santé - 12 heures environ réparties sur 6 semaines

🔗 DPC Développement professionnel continu

ChanCES - Changement climatique, transitions et santé **EHESP** - 6 jours en mix learning

Perturbateurs endocriniens et risque chimique autour de la périnatalité et l'enfance :
Les outils pour comprendre et agir (thème 1000 premiers jours) **EHESP** - 9 heures

*Il faudra passer d'une
politique curative
des pathologies à
un « modèle préventif fort »*

The Shift Project Rapport 2021 : 
Décarboner la santé pour soigner durablement

Des dispositifs d'appui

Pour une approche pluridisciplinaire

Prescri'mouv : www.prescriouv-grandest.fr Sport sur ordonnance

Conseiller Médical en Environnement intérieur : www.cmei-france.fr
Sur prescription médicale

FEE : Femmes Enceintes Environnement et Santé : www.projetfees.fr

- 🔗 Formations aux professionnels de santé pour une montée en compétences sur la thématique santé environnementale et périnatalité ;
- 🔗 Ateliers pour futurs et jeunes parents.



Ressources documentaires



Nos références, rendre à César et Cléopâtre

- 🔗 santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr
- 🔗 doc-durable.fr
- 🔗 **Association Santé Environnement France :**
asef-asso.fr

Guide du cabinet de santé écoresponsable

Autrice Dr Alice BARAS

Presse de l'EHESP- octobre 2021

Collège de la Médecine Générale CMG

Travaux sur la santé planétaire

Revue Médicale Suisse 2022

Art. Dr Barbara ZUERCHER 18:1471-3

Impact des médicaments sur l'environnement

Visitez vos sites internet URPS,
des groupes de travail sont à l'œuvre et
mettent à disposition leurs productions !



Ouvrages, pour aller plus loin

Préserver sa santé et la planète. Réf: 012016

Edition spéciale ADEME - avril 2023

Un guide gratuit particulièrement instructif et attractif, avec un tour d'horizon du quotidien pour mieux décrypter les enjeux et des solutions accessibles. [A télécharger, puis partager-le en salle d'attente !](#)

Santé planétaire

Soigner le vivant pour soigner notre santé

Editeur Rue de l'Echiquier - septembre 2022

Auteurs : Samuel Myers, Howard Frumkin

Guide idéal pour comprendre comment

l'évolution de notre environnement influe sur

notre santé, pour notre survie et pour celle de

la planète.

Santé & Environnement,

vers une nouvelle approche globale

Editeur : RMS Editions-novembre 2022

Auteurs : Senn Nicolas, Gaille Marie, del Río

Carral María, Holguera Julia Gonzalez

Une réflexion indispensable dans un contexte

d'accroissement de la vulnérabilité des

sociétés humaines face au dérèglement

climatique et à l'effondrement de la

biodiversité.

Ouvrage en open access. Disponible

également en version imprimée & e-book.

ABCdaire du développement durable

LEH Editions - mai 2023. Sous la direction de

l'agence Primum Non Nocere.

CHANGER LE MONDE (DE LA SANTÉ), C'EST

MAINTENANT ! Cet abécédaire se veut être le

guide ludique des actions à entreprendre en

présentant les enjeux et les défis qui

s'imposent à nous tous et les solutions

adoptées par de nombreux professionnels

depuis une dizaine d'année. 71 auteurs et

professionnels de terrain nous font part de

leur vision et de leur solution.

Environnement & santé publique

Fondements & pratiques

Éditeur : Presses de l'EHESP- juin 2023

Présentant les grands défis écologiques et les

inégalités socio-environnementales de notre

temps, plus de 150 auteurs s'appuient sur les

données les plus récentes, établissent des

objectifs au gré d'exemples illustrés et

d'études de cas en Europe, en Afrique et en

Amérique du Nord. Sous la direction de

Isabelle Goupil-Sormany, Maximilien Debia,

Philippe Glorennec, Jean-Paul Gonzalez,

Nolwenn Noisel.

Ouvrage disponible en versions imprimée,

e-book, et en ligne sur Cairn.Info



Agir ici et maintenant !

L'URPS ML Grand Est a souhaité travailler sur le thème de la santé environnementale au sein d'une commission dédiée, partant du constat qu'en France, on estime à **25 % la part des décès en lien plus ou moins direct avec des dysfonctionnements environnementaux** et que **plus d'un tiers des pathologies chroniques** y sont directement liées.

Par ailleurs, il est possible d'**impulser des actions concrètes pour limiter l'empreinte carbone au cœur de notre exercice.**

Près de 8 %,
c'est la part de
l'empreinte carbone
du système de santé
français.

Ce mini-guide pratique ne se veut pas exhaustif. Il est une porte d'entrée vers un horizon plus durable.

Il répond à la première des questions :

« Par où commence-t-on ? »

Disclaimer : Août 2023, selon les dernières données scientifiques, il n'y a toujours pas de planète B !
Aux plus dubitatifs ou pessimistes, nous leur adressons ce message d'optimisme :
" Mais l'un n'empêche pas l'autre ! " OSS 117 - Rio ne répond plus.

Siège de l'URPS ML Grand Est
Centre d'affaires "Les Nations"
23 bd Europe - BP 17
54501 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. +33(0)3 83 58 47 58
nancy@urpsmlgrandest.fr

Bureau de REIMS
Coordination Commission Santé Environnementale
64 Chaussée St Martin 51100 Reims
Tél. +33 (0)3 26 85 65 00
reims@urpsmlgrandest.fr

Bureau de STRASBOURG
Le Forum 52 Route de Bischwiller
67300 Schiltigheim
Tél. +33 (0)3 90 20 84 84
strasbourg@urpsmlgrandest.fr

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST

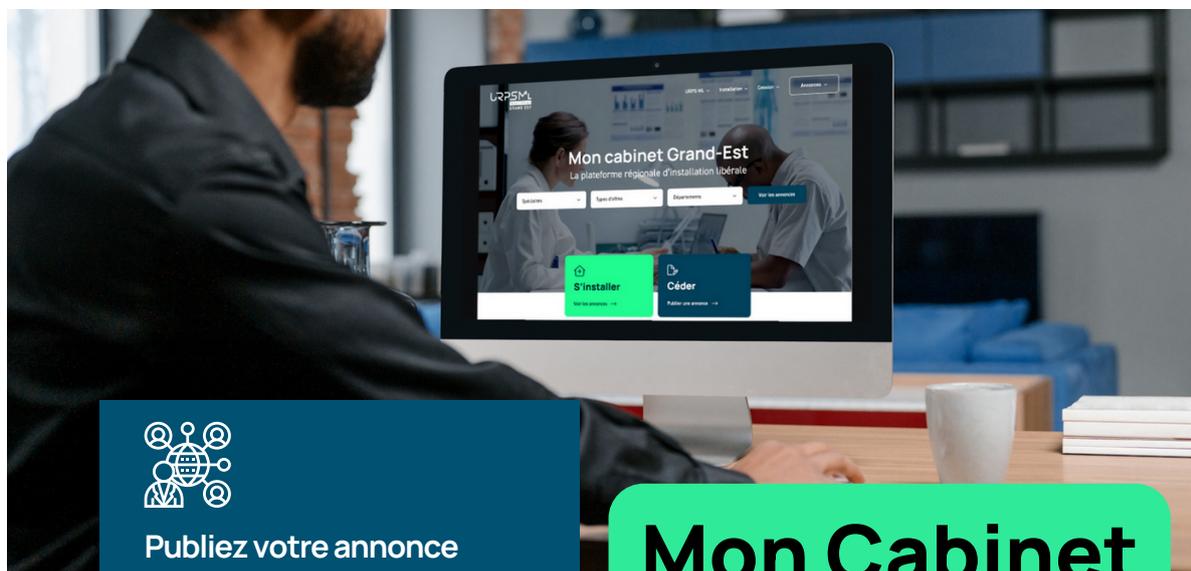
Les membres de la Commission
Santé Environnementale



Dr MEYVAERT, Responsable de la Commission,
Dr VERMEERSCH, Dr LLAGONNE, Dr MILLER,
Dr SCHELCHER, Dr CHARLES, Dr TRYLESKI,
Dr LUTTENBACHER, Dr GRADELER, Dr RIPERT.

Rédaction : Christine DESCHAMPS

PLATEFORME : MON CABINET GRAND EST



Publiez votre annonce

Vous recherchez un-e associé-e, un successeur, un collaborateur ou une collaboratrice ? Publiez gratuitement votre annonce en quelques clics pour proposer votre cabinet et trouver facilement des médecins.



Trouvez votre cabinet idéal

Vous souhaitez vous installer en libéral dans le Grand Est ? Trouvez le cabinet qui vous correspond parmi les annonces proposées par les médecins de la région. Ciblez votre recherche selon vos critères de sélection.

Mon Cabinet Grand Est

Votre plateforme régionale pour l'installation libérale

Mon Cabinet Grand Est est un service proposé gratuitement par l'URPS Médecins Libéraux Grand Est pour promouvoir et faciliter l'installation en libéral dans la région.

Les annonces sont publiées de façon anonyme. La prise de contact se fait par e-mail et permet au médecin de choisir de répondre ou non aux candidats. Un suivi est assuré par l'équipe de l'URPS ML Grand Est afin de garantir le bon fonctionnement de la plateforme.



<http://www.moncabinetgrandest.fr>

mcge@urpsmlgrandest.fr

QU'EST-CE QUE L'URPS ML GRAND EST ?

URPSML
Médicins Libéraux
GRAND EST

L'URPS ML GRAND EST EN BREF

Structure d'expertise libérale et indépendante, l'URPS Médecins Libéraux Grand Est a pour objectif d'inscrire la médecine libérale dans la politique de santé régionale.



Représentation
institutionnelle



Coordination des
actions de santé



Indépendance de la
médecine libérale



La médecine de ville représente près de la moitié des soins prodigués aux patients en France.



Dans le Grand Est, on compte environ 9.000 médecins libéraux pour 5,5 millions de patients.

UNE VOIX POUR LA MÉDECINE LIBÉRALE !



Une assemblée générale de 40 médecins élus pour 5 ans par les médecins libéraux installés dans le Grand Est.



Des mandats, pour porter la voix des médecins libéraux au sein des institutions.



Des commissions pour le montage et le développement de projets par et pour les médecins libéraux.

Retrouvez toute l'actualité de l'URPS ML Grand Est sur notre site internet. Pour recevoir notre lettre d'information bimensuelle "URPS'INFOS", consacrée à l'actualité santé en région, contactez-nous



CONTACT@URPSMLGRANDEST.FR

WWW.URPSMLGRANDEST.FR

ZONAGE MEDECIN 2022 GRAND EST



Zonage Médecin 2022 Grand Est

